



## **Intervention de Monsieur Jean-Claude MONIN**

### **Séminaire des RUT et des RUP – ONF**

**21 juin 2011, Lyon**

Mesdames, Messieurs,

Et je pense pouvoir le dire, Chers amis,

Merci tout d'abord à Pascal VINE, Directeur Général de l'Office National des Forêts qui m'a invité à intervenir à l'occasion de cette réunion.

Il est vrai que mon Ami Hervé GAYMARD a coutume de dire que l'ONF a deux patrons : l'Etat et les communes.

J'ai donc le plaisir de m'adresser aux « RUT » de toute la France – certes on aurait peut-être pu trouver mieux ! – donc de m'adresser aux responsables d'unités territoriales qui constituent l'ossature de l'Office National des Forêts sur le terrain.

Nous avons accepté, mieux, nous avons soutenu la création des unités territoriales en 2003.

Il s'agissait d'une nouvelle organisation du travail de l'établissement qui nous semblait correspondre à la prise en compte de nouvelles réalités économiques, sociologiques et politiques.

Nous souhaitons toutefois que l'organisation de terrain de l'Office National des Forêts prenne en compte la décentralisation et qu'elle soit adaptée aux nouvelles réalités des communautés de communes.

Je sais que cela n'a pas été facile pour les plus anciens d'entre vous mais je continue à penser aujourd'hui qu'il s'agissait d'une évolution nécessaire permettant une meilleure adaptation du réseau ONF aux réalités de terrain.

Pour nous, communes forestières, l'unité territoriale constitue l'unité de terrain autour de laquelle s'organise la gestion des forêts. Des forêts communales en particulier puisque près des deux tiers d'entre vous ont en charge la gestion du patrimoine forestier des communes.

Le responsable d'unité territoriale, avec l'équipe d'agents patrimoniaux qui l'entoure, est par conséquent le référent du maire. C'est l'interlocuteur privilégié de l'élu et pour que le lien personnel puisse demeurer il faut maintenir un nombre suffisant d'unités territoriales sur l'ensemble du territoire, particulièrement en zones de forêts communales.

Je sais, monsieur le Directeur Général, les contraintes qui sont les vôtres. Je m'efforce de les faire prendre en compte par les élus des communes forestières. On ne pourra cependant pas descendre en dessous des 300 - 310 unités territoriales qui semblent devoir être inscrites dans le prochain contrat Etat-ONF, chacune devant comprendre un nombre suffisant d'agents patrimoniaux pour assurer correctement la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts qui leurs sont confiées

Pascal VINE, votre Directeur Général, Hervé GAYMARD, Président du Conseil d'administration de l'ONF et moi-même, Président de la Fédération Nationale des Communes forestières et premier vice-président du conseil d'administration de l'ONF, partageons les mêmes convictions : Nous voulons une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques, ce que nous garantit le régime forestier.

Le rapport du président Hervé GAYMARD souligne que « la stabilité de l'environnement institutionnel est un préalable ».

Tous les trois nous sommes persuadés que l'établissement public ONF est l'outil adapté à la gestion de nos forêts publiques.

Adapté : c'est vrai. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas encore quelques adaptations.

Je ne serais pas tout à fait crédible si je vous racontais que l'ensemble des maires, chaque matin, chante les louanges de l'Office National des forêts.

Nous aimerions percevoir, ici ou là une plus grande détermination, une meilleure adhésion aux projets territoriaux élaborés par les élus – dont c'est la fonction –, une réactivité plus grande, elle aussi, aux souhaits et aux besoins exprimés par les élus.

L'élu, le maire, le président de l'association des communes forestières ne souhaitent pas vous compliquer la tâche. Ils ne prétendent pas se substituer à votre hiérarchie. Ils demandent toutefois à être associés à la gouvernance de l'établissement pour ce qui est de la gestion des forêts communales.

A cet égard, la création du comité consultatif de la forêt communale décidée lors du conseil d'administration de l'ONF le 20 avril, sur proposition d'Hervé GAYMARD, constitue une avancée significative.

Vous avez cependant en charge une partie du patrimoine des communes et donc de nos concitoyens. Et ce n'est pas n'importe quelle partie de ce patrimoine commun : c'est la forêt. Vous savez aussi bien que moi ce que cela représente.

Ce que demande le Président de la Fédération nationale des communes forestières c'est que vous soyez attentifs aux préoccupations des maires. Ils n'ont pas forcément la même logique que les forestiers mais ils représentent l'ensemble des citoyens de la commune. Ils sont les garants de ce patrimoine commun qui leur vient du passé et qu'ils ont le devoir de transmettre aux générations futures.

Mes chers Amis, vous savez combien, en étroite concertation avec Hervé GAYMARD et Pascal VINE, je me suis battu pour défendre le régime forestier et le service public rendu par l'Office National des Forêts.

Dans les prochains jours, dès demain, je vais continuer à le faire mais il faut bien le dire : je suis inquiet.

Au cours des dernières années, l'ETAT a chargé l'Office National des Forêts au-delà de ce qui était raisonnable :

- l'augmentation des cotisations sociales pour la retraite des personnels fonctionnaires
- le rachat des maisons forestières
- une délocalisation du siège qui ne répond à aucune logique économique

Et, sans rire, il a même été prévu le versement de dividendes à l'Etat !!!

Bien entendu, l'ensemble de ces mesures font craindre pour l'avenir de l'établissement.

Les affirmations de Bruno Le Maire sur son attachement au régime forestier et à l'ONF ne suffisent pas à nous rassurer dès lors que sont mises en œuvre des mesures qui vont à l'encontre de l'objectif affiché.

Les réductions de personnel programmées empêchent la réalisation des objectifs assignés à l'établissement, particulièrement en ce qui concerne la mobilisation des bois et l'augmentation de la récolte.

Malgré la volonté affirmée par le Président de la République à Urmatt, il y a deux ans, la récolte de bois diminuera dans les prochaines années parce que les impératifs budgétaires se sont substitués aux impératifs économiques.

Et les communes dans tout cela me direz-vous ?

Eh bien on leur propose de « payer plus pour avoir moins ».

Une contribution plus importante au coût de la gestion des forêts communales mais avec moins de personnel.

Les communes ne payent pas que les frais de garderie. Elles commandent à l'ONF pour près de 80 millions de travaux chaque année. Elles paient des impôts, la contribution volontaire obligatoire, la certification. Elles construisent des chaufferies et des réseaux de chaleur, elles entretiennent la voirie qui permet d'évacuer les produits de la forêt, elles facilitent l'accueil du public, assurent la défense contre l'incendie.

Et les sommes perçues par l'ONF au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage lors des ventes sous forme de contrat (près de 3 millions d'euros en 2010), ne doivent-elles pas être assimilées à des frais de garderie.

Je veux aussi saluer les responsables d'unités de production - les RUP- qui contribuent à la qualité des prestations effectuées par l'Office dans nos forêts. Les communes forestières considèrent que les travaux en forêts constituent un prolongement du régime forestier, sous réserve qu'ils soient effectués dans des conditions économiques acceptables.

Les maires sont en particulier attachés aux prestations qui s'adressent aux petites communes. Abandonner ce que l'on appelle communément « les petits travaux » pour cause d'insuffisante rentabilité constituerait une grave erreur qui se traduirait rapidement par une baisse significative du montant des travaux réalisés en forêts communales.

L'Etat propose de diminuer à nouveau de 10% le nombre d'agents qui travaillent à la gestion des forêts des communes.

Pour la Fédération nationale des communes forestières, le maintien d'un maillage territorial suffisant est une exigence. Nous ne pourrions pas signer un contrat qui ne nous donnerait pas des garanties en la matière pour les cinq prochaines années.

Nous voulons aussi être certains que l'équilibre financier de l'ensemble de l'ONF soit assuré pour la durée du contrat. A quoi cela servirait-il d'équilibrer une seule des activités si l'ensemble ne l'était pas ?

Il nous faut les simulations financières pour vérifier qu'il en est bien ainsi.

Hervé GAYMARD soulignait, dans son rapport, que l'adoption d'un taux dérogatoire pour le calcul du taux de cotisation des pensions civiles des fonctionnaires constituait la décision la plus importante à prendre pour rétablir sur le moyen terme l'équilibre financier de l'établissement. Or il apparaît que le Budget s'oppose à toute remise en cause du CAS pension qui accroît de 80 millions par an les charges de l'ONF.

Nous ne signerons pas un contrat qui ne garantirait pas la pérennité financière de l'établissement.

Enfin nous voulons connaître aussi précisément que possible le coût réel de la gestion de la forêt communale. Depuis plusieurs mois nous avons des discussions à cet effet avec la Direction générale. Peut-être allons-nous enfin avancer dans les prochains jours.

Mesdames et messieurs les responsables d'unités territoriales, vous êtes les interlocuteurs privilégiés des élus et je vous le dis sans arrière-pensée nous vous faisons confiance comme nous faisons confiance à l'Office national des forêts.

J'exprime ce soir le vœu très fort que l'Etat ne casse pas un outil de gestion forestière qui a fait ses preuves depuis tant d'années et que nous puissions poursuivre ensemble notre travail commun au service des forêts publiques de notre pays.

Jean-Claude MONIN  
Président de la Fédération